

# Plan **BIODIVERSITÉ**



## Hauts-de-France

2019-2022

*Edition 2020*



# EDITORIAL

Le 6 mai 2019 a été publié le dernier rapport de l'instance scientifique internationale de référence sur la biodiversité (IPBES, équivalent à ce qu'est le GIEC pour le climat) qui dresse une évaluation de l'état mondial de la biodiversité. Outre sa valeur scientifique, ce rapport a surtout valeur d'alerte et de mobilisation. Le rapport est sans appel : « **La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais** ». Environ un million d'espèces animales et végétales, sur un total de huit millions, sont menacées d'extinction, dont beaucoup dans les toutes prochaines décennies. Les cinq facteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité sont le changement d'affectation des sols (artificialisation, agriculture), l'exploitation directe des ressources animales et végétales, le changement climatique, la pollution et le développement des espèces exotiques envahissantes.

A la suite de la publication de ce rapport, le Président de la République a fait de cet enjeu « **une priorité du Gouvernement au même niveau que la lutte contre le changement climatique** ». Il a notamment insisté sur les leviers relatifs à l'alimentation et l'agro-écologie, aux déchets, à la protection réglementaire des milieux naturels et à l'éducation/sensibilisation à l'environnement. Notre région est particulièrement concernée, compte tenu de la forte pression anthropique qui s'y exerce et de la fragilité des divers milieux, dont certains exceptionnels, qu'elle possède.

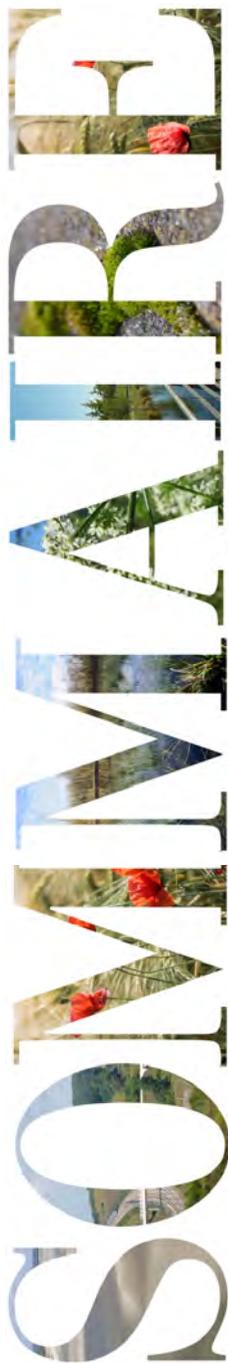
Le Gouvernement a lancé en 2018 un **Plan National interministériel Biodiversité**, dont il nous a été demandé d'assurer une déclinaison régionale à l'échelle des Hauts-de-France en y impliquant largement nos partenaires. En effet, la politique française de connaissance, préservation et restauration de la biodiversité a ceci de particulier qu'elle est **très décentralisée et s'appuie essentiellement sur des partenaires locaux** institutionnels (collectivités territoriales, conservatoires, agences, parcs naturels...) et associatifs (associations, fédérations...), et surtout sur le Conseil régional, chef de file des collectivités locales sur la biodiversité. Leurs actions sont indispensables et déjà nombreuses.

La déclinaison régionale du Plan National Biodiversité a été conçue à **la fois comme vecteur de communication de l'action transversale des services et opérateurs de l'État, en faveur de la biodiversité, et comme accélérateur des actions répondant aux principaux enjeux régionaux**. Le document présente, pour chaque axe, trois faits marquants relatifs à des actions existantes et à valoriser, en cours de mise en œuvre ou à venir prochainement. Néanmoins, **ce plan régional est évolutif** : les éditions suivantes présenteront d'autres actions menées dans notre région.

En agissant de façon collective, il est possible de faire face à la disparition des habitats et espèces, et d'enrayer voire d'inverser la tendance constatée. **Ce plan régional doit constituer un message fort de notre capacité à agir et à nous engager pour l'avenir de nos territoires et de tous ceux qui y habitent.**



Michel LALANDE  
Préfet de la Région Hauts-de-France



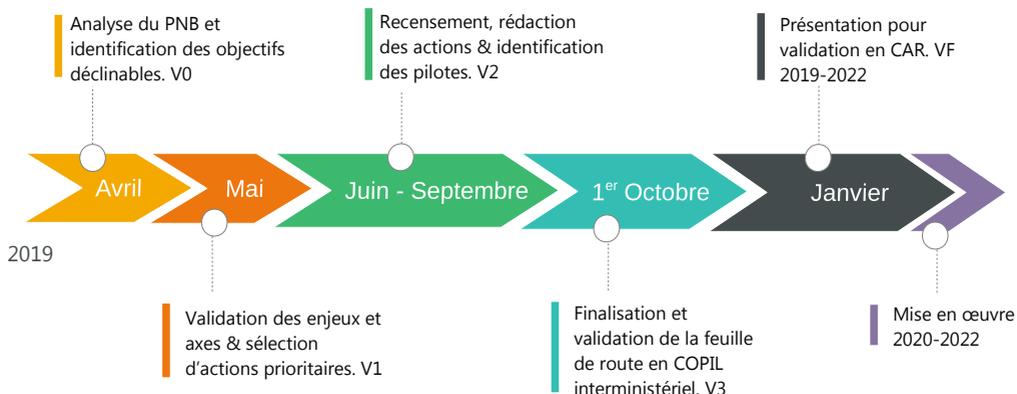
Le Plan Biodiversité Hauts-de-France.....	4
Les enjeux de la biodiversité dans les Hauts-de-France.....	6
Accès à la Nature pour Tous.....	8
Éducation à la Biodiversité.....	10
Valorisation & Communication.....	12
Éviter – Réduire – Compenser.....	14
Réduire l’artificialisation des sols.....	16
Agroécologie.....	18
Continuités écologiques.....	20
Résilience.....	22
Espèces Exotiques Envahissantes.....	24
Espaces préservés.....	26
Police de la Nature.....	28
Mer & Littoral.....	30
Gouvernance & Financements.....	32
Partenaires.....	34

# LE PLAN BIODIVERSITE HAUTS-DE-FRANCE

DU PLAN NATIONAL BIODIVERSITÉ À SA DÉCLINAISON EN RÉGION



## LES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE



## 13 AXES, 13 OBJECTIFS, 60 ACTIONS



1 Accès à la Nature pour tous



2 Éducation à la Biodiversité



3 Valorisation & Communication



4 Éviter - Réduire - Compenser



5 Réduction de l'artificialisation des sols



6 Agroécologie



7 Continuités écologiques



8 Résilience



9 Espèces Exotiques Envahissantes



10 Espaces préservés



11 Police de la Nature



12 Mer & Littoral



13 Gouvernance & Financements



**BIODIVERSITÉ.**  
**TOUS VIVANTS !**

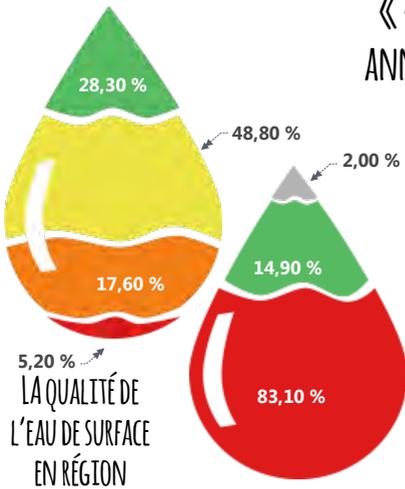
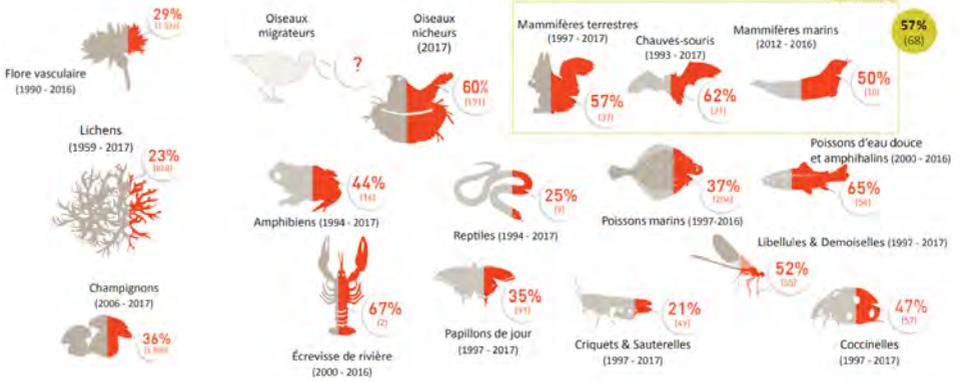


# LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

## LA FAUNE, LA FLORE ET LES FONGES DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Pourcentages d'espèces présentes dans les Hauts-de-France (en rouge) par rapport à la France métropolitaine

Sources: GON 2017, Picardie Nature 2017, Ifremer 2014, Fédérations départementales de pêche 2005-2017, CRP/CBNBL 2017, SMNF 2017 et Claude Roux & coll. 2017



« +1,8°C EN RÉGION EN 60 ANS & 3ÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE EN ALERTE SÉCHERESSE »

Source: DREAL

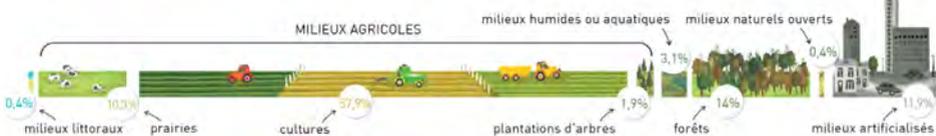
« 15 000 HA SOIT 15 000 TERRAINS DE FOOTBALL ARTIFICIALISÉS EN RÉGION ENTRE 2009 ET 2017 »

Source: DREAL d'après l'Observatoire National de l'artificialisation des sols

État écologique (gauche) et chimique (droite) des cours d'eau dans la région.  
Vert : bon ; Jaune : moyen ; Orange : médiocre ; Rouge : mauvais ; Gris : inconnu  
Source: AFB 2016

LES MILIEUX DANS LES HAUTS-DE-FRANCE  
Occupation des sols des Hauts-de-France en 2012-2013

Sources: ARCH 2013 & OS Picardie 2012



## LES EEE RÉGLEMENTÉES DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Répartition par groupes des 28 espèces exotiques envahissantes réglementées présentes sur la région Hauts-de-France  
Source: DREAL



« 1,11 % DU TERRITOIRE EST SOUMIS À DES PROTECTIONS FORTES ET FONCIÈRES MAIS SEULEMENT 6,2 % DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES SONT PROTÉGÉS »

Sources: ORB HdF 2018 d'après CD02, CD59, CD60, EDEN62, CD80, CdL, CR HdF, DREAL HdF, CEN Picardie, et CEN NPdC

## LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

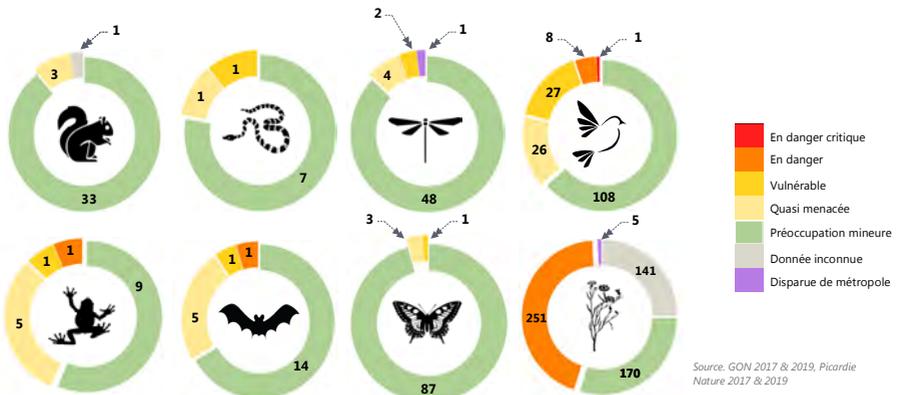


« LES ESPACES DISPONIBLES & INTERCONNECTÉS POUR LA BIODIVERSITÉ REPRÉSENTENT EN MOYENNE DES SURFACES DE 10,5 KM<sup>2</sup> SOIT 10 X MOINS QU'À L'ÉCHELLE NATIONALE »

Sources: ORB Hauts-de-France 2019 d'après COPERNICUS 2018 et OSM 2019

## STATUT DE MENACE DE QUELQUES GROUPES D'ESPÈCES

Répartition des espèces selon leurs statuts de menaces par groupe d'espèces sur la région Hauts-de-France



# 1. ACCES A LA NATURE POUR TOUS

Garantir un accès aisé à la nature et fournir des outils adaptés pour permettre à l'ensemble des citoyens d'être à la fois des acteurs responsables de la connaissance et la préservation de la biodiversité mais également bénéficiaires de ses vertus sur le bien-être et la santé

*Il existe une réelle problématique d'accès à la nature en Hauts-de-France à la fois concrète et abstraite. Étant donnée la forte anthropisation de la région et la faiblesse de la nature dans la culture et la représentation régionale, il est nécessaire de permettre à l'ensemble de la population régionale de se rapprocher de la nature tout en lui fournissant des clés de compréhension et des leviers d'intervention.*

## Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Mettre en place un véritable **plan « Nature pour Tous »** partenarial avec une animation déléguée
- ◆ Déployer le dispositif **« Territoires engagés pour la Nature »** en Hauts-de-France en 2020
- ◆ Donner aux citoyens une **information transparente et facile d'accès** aux enjeux et leviers relatifs aux processus de définition et de décision des politiques relatives à la biodiversité

## EXISTANT...

Le label « **ÉcoQuartier** » délivré par le Ministère de la Cohésion des Territoires et celui de la Transition Écologique et Solidaire valorise l'engagement des collectivités dans une démarche d'aménagement durable du territoire. Parmi les critères de labellisation, l'exercice de la préservation de la biodiversité doit être observé.

Plusieurs projets sont ainsi déjà lauréats en région. Le Plan National Biodiversité prévoit le **renforcement** de ces critères.



Co-porté par  
DREAL &  
DDT(M)



## ...EN COURS...

L'**appel à projets « Eau et Biodiversité en milieu urbanisé »** a été lancé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie le 1<sup>er</sup> septembre 2019. S'inscrivant dans les objectifs du Plan Biodiversité, il permettra de soutenir et de valoriser des actions conciliant la biodiversité, l'eau et la considération du changement climatique. Les projets candidats doivent permettre de développer la nature en ville et d'offrir à chaque citoyen un accès à la nature, à travers des opérations innovantes de renaturation, de solutions fondées sur la nature et de projets innovants et démonstrateurs en matière de désartificialisation de sites dégradés.



Porté par  
Agence de l'Eau  
Artois-Picardie

## ...A VENIR

Le dispositif « **Territoires engagés pour la nature** », vise à reconnaître les territoires s'engageant à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action tri-annuel en faveur de la biodiversité sur leur périmètre fonctionnel. Co-piloté par la DREAL, le Conseil Régional, les Agences de l'Eau et l'OFB, l'animation régionale du dispositif débutera en janvier 2020 avec l'appui de l'URCPIE. Cette reconnaissance graduelle s'inscrit donc dans une démarche de progrès et s'accompagne d'un accès prioritaire aux financements des co-pilotes.

Une première série de **territoires reconnus** sera annoncée début 2020 puis deux vagues de reconnaissance annuelles seront organisées.



Porté par  
DREAL,  
OFB,  
Agence de l'Eau Artois-  
Picardie &  
Agence de l'Eau Seine-  
Normandie  
(Conseil Régional)



# 2.

## EDUCATION A LA BIODIVERSITE

Faire de la biodiversité un enjeu majeur de l'éducation à l'environnement et de la formation continue des parties prenantes

*Compte tenu de la faible présence de la nature dans l'imaginaire et la représentation régionales, il est nécessaire de développer fortement le partage de la connaissance, des enjeux et des outils de préservation la biodiversité dès le plus jeune âge puis tout au long de la vie, et ceci pour l'ensemble des publics et acteurs.*

### Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Fournir et concevoir le cas échéant des **outils pédagogiques adaptés** aux besoins des différents publics, cursus et médias
- ◆ Développer le nombre d'« **Aires Marines Éducatives** », les « **Aires Terrestres Éducatives** », de « **classes d'eau** » et de « **classes vertes** »
- ◆ Mettre en place des **formations relatives à la biodiversité** à destination des agents de l'État et des collectivités

## EXISTANT...

Une « **aire marine éducative** » est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un **projet pédagogique et écocitoyen** de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale

faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement. 13 Aires Marines Éducatives jalonnent déjà le littoral régional concernant + de 450 élèves de 21 classes avec l'appui organisationnel et d'animation du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale. 10 de plus sont prévues en 2020.

## ...EN COURS...



Co-porté par  
Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale  
Rectorat de l'Académie d'Amiens  
Rectorat de l'Académie de Lille

**La Convention de partenariat signée le 15 novembre entre le Rectorat de l'Académie d'Amiens, la DREAL, l'AFB et le réseau Canopé** a pour objectif de mobiliser la communauté éducative sur les enjeux et actions bénéfiques à la préservation de la biodiversité. Établie à la fois en déclinaison du Plan National Biodiversité et de la convention nationale Éducation Développement Durable entre l'Éducation Nationale et l'AFB, ce partenariat vise à **faciliter la mise à disposition des supports, outils, formations ou encore données utiles à la communauté éducative** pour agir dans ce domaine. Il s'agira également de soutenir les initiatives locales des établissements scolaires au travers de partenariats, mise en relation et par la fourniture d'outils pédagogiques.



Co-porté par  
DREAL  
Rectorat de l'Académie d'Amiens  
OFB  
(Canopé)



Porté par  
DRJSCS



renforcement de l'engagement de la jeunesse.

## ...A VENIR

En sensibilisant les professionnels de la jeunesse et du sport aux questions de la protection de la biodiversité et des impacts environnementaux générés par les activités humaines, la DRJSCS vise à davantage intégrer à l'avenir ces thématiques aux projets éducatifs et à en mieux diffuser les enjeux. **Organisateurs d'Accueil Collectifs de Mineurs, d'événements sportifs et gestionnaires de Points d'Information pour la Vie Associative** seront ainsi concernés. L'augmentation du nombre de **chantiers de jeunes bénévoles** sur le volet de la préservation environnementale facilitera le



3.

## VALORISATION & COMMUNICATION



Faire de la biodiversité un marqueur positif de l'identité régionale

*Le Plan biodiversité s'est fixé comme ambition de faire de la biodiversité un sujet de société au même titre que la santé, le logement ou l'éducation. Il convient ainsi de développer fortement la valorisation des connaissances et de l'enjeu de préservation de la biodiversité ; tenter d'en faire un nouveau marqueur de l'identité régionale reconnu et partagé par l'ensemble des parties prenantes.*

### Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Consolider l'organisation et étendre le champ d'activités de l'**Observatoire Régional de la Biodiversité**
- ◆ Consolider l'**Inventaire du Patrimoine Naturel Régional**
- ◆ Avoir une **stratégie de communication partenariale régionale** adaptée selon le public sur les actions relatives à la biodiversité s'appuyant à la fois sur l'ensemble des réseaux et événements existants et sur une mobilisation pro-active des médias
- ◆ Faire du **site du Patrimoine Naturel Hauts-de-France** le portail régional partenarial de référence sur ce sujet
- ◆ État exemplaire : mettre en place des actions en faveur de la biodiversité dans l'ensemble des **Plans Administrations Exemplaires** régionaux
- ◆ Mettre en place et pourvoir des **informations et des formations biodiversité à destination des élus et décideurs**

## EXISTANT...

Le site du **Patrimoine Naturel des Hauts-de-France**, mis en ligne début 2019, s'inscrit dans une démarche de communication auprès du grand public et des professionnels. Ce portail a pour vocation d'informer et de valoriser les initiatives locales relatives au patrimoine naturel régional. Plateforme riche et collaborative, elle diffuse, documente et renseigne sur les actualités, publications, formations et événements.

De nouvelles fonctionnalités seront progressivement ajoutées. Un espace « professionnels » et un autre « pédagogique » en sont des exemples.



Co-porté par

DREAL

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Agence de l'Eau Seine-Normandie

OFB

(Conseil Régional)



## ...EN COURS...

En mai 2020, à l'occasion de la semaine de la Nature seront publiés **2 ouvrages de l'Observatoire Régional de la Biodiversité** : « Nature en Hauts-de-France » et « État de la biodiversité Hauts-de-France 2019 ». Le premier sera à destination du grand public présentant de façon imagée et pédagogique les principaux enjeux et caractéristiques du patrimoine naturel régional par type de milieux. Le second plus technique sera constitué d'une compilation et d'une analyse d'une série d'indicateurs régionaux sur les milieux, pressions, espèces et habitats. Ces publications seront porteuses du label « Cahiers du patrimoine naturel des Hauts-de-France », gage de la qualité scientifique de leurs contenus.



Co-porté par

DREAL

OFB

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Agence de l'Eau Seine-Normandie

(Conseil Régional)



## ...A VENIR

Organiser un **temps fort annuel régional multi-partenarial** sur la biodiversité à l'occasion de la semaine de la Nature (Mai) qui aura pour vocation à mettre en valeur les actions du plan et plus largement des différents acteurs de la biodiversité. Pour 2020 il pourrait s'agir d'une **conférence de presse régionale** comprenant, notamment, la présentation des travaux de l'ORB et l'engagement de l'État dans le PNB.



Porté par  
DREAL

(Tous services opérateurs)



# 4.

EVITER  
REDUIRE  
COMPENSER

Favoriser la connaissance de la séquence « Éviter - Réduire - compenser » par les acteurs du territoire et sa mise en œuvre en matière de planification et de projets à l'échelle régionale

*La plupart des atteintes à la biodiversité proviennent d'une méconnaissance ou d'une mauvaise application de la séquence ERc. Lorsqu'elle est appliquée, elle se concentre en général majoritairement sur la compensation plutôt que sur l'évitement ou la réduction. Il ressort de l'expérience des services et des remontées locales le besoin de créer un espace de coopération, un collectif de travail et de fournir des outils méthodologiques à l'ensemble des acteurs de la région.*

## Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Structurer, pérenniser et élargir le **Club Régional ERc**
- ◆ Accompagner spécifiquement certaines collectivités pour l'application de la **séquence ERc dans leurs documents de planification**
- ◆ Établir et signer une **Charte État/Chambre Régionale d'Agriculture/Conseil Régional** sur l'application de la séquence ERc pour minimiser les impacts sur les espaces naturels et agricoles

compenser  
éviter à

## EXISTANT...

Le 13 décembre 2018 s'est tenu un séminaire régional de travail en faveur de l'application de la séquence « Éviter - Réduire - compenser ». Un an après, **les rencontres régionales ERc, qui se sont déroulées les 25 et 26 novembre derniers**, ont mobilisé les acteurs du territoire autour d'un objectif commun, celui d'inscrire la séquence ERc au cœur de la conduite des projets d'aménagement et de planification et sur l'ensemble des enjeux environnementaux cette fois.

éviter à réduire compenser  
projets  
évite

## Faits marquants

Ces 2 jours ont permis de **mobiliser près de 500 participants**, de **140 structures différentes répartis dans plus de 50 ateliers**. Plusieurs clubs thématiques ont été actés pour poursuivre ces travaux et pérenniser cette démarche.



Co-porté par  
DREAL  
OFB



## ...EN COURS...

**Le centre de ressources régional ERc** a pour ambition de diffuser et de partager les connaissances et expériences ainsi que de produire des outils favorables à l'amélioration des projets de planification et d'aménagement. Pour atteindre cet objectif, le centre s'emploiera à concevoir et animer une plateforme interactive et un site internet dédiés permettant d'accéder à de multiples ressources documentaires régionales dont une boîte à outils composée de fiches thématiques. Il sera enrichi progressivement de nouvelles fiches, retours d'expériences et événements autour de l'application dans tous les domaines de la séquence ERc. Des clubs permettront d'assurer la poursuite de la dynamique lancée lors des Rencontres.



Porté par  
DREAL

## ...À VENIR

Les rencontres régionales ERc verront également se concrétiser **la signature d'une charte entre la Chambre régionale d'Agriculture, l'État et le Conseil Régional sur l'application de la séquence ERc dans l'optique de réduire l'impact des projets, plans et programmes sur la consommation d'espaces naturels et agricoles**. La convention s'articule en trois grands messages : le rappel réglementaire sur la séquence ERc et ses principes, une volonté de meilleure consultation en amont des projets et enfin l'étude de la possibilité de mesures compensatoires compatibles



Co-porté par  
DREAL  
DRAAF  
(Conseil Régional  
& Chambre Régionale  
de l'Agriculture)

éviter à réduire compenser  
projets  
évite  
environnement  
planification  
territoire

# 5. REDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Réduire fortement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et définir une échéance et une trajectoire pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette

*L'artificialisation des sols est l'une des premières cause d'érosion de la biodiversité en Hauts-de-France. Le rythme actuel de consommation n'est ni justifiable ni soutenable et ce, depuis de nombreuses années. Les données de consommation et de corrélation effectives, précises à la fois à l'échelle régionale et locale manquent. Le suivi doit donc être assuré au plus près. L'action doit par ailleurs se concentrer sur les documents de planification.*

## Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Mettre en œuvre le dispositif vers l'objectif « **Zéro artificialisation nette** » et définir la trajectoire à suivre
- ◆ Revoir l'ensemble des **documents de planification et projets** à l'aune de cet objectif
- ◆ Identifier, soutenir et valoriser quelques **projets exemplaires de désartificialisation ou renaturation** de sites fortement dégradés

## EXISTANT...

Plateforme numérique régionale, **Géo2France** s'impose comme un **outil partagé et collaboratif** de l'information géographique. Élaboré pour répondre au besoin de mutualisation des données, le site fournit un accès rapide et facile aux ressources géographiques partagées ou publiées par les utilisateurs.

Ouvert à un large panel d'acteurs, Géo2France leur permet de s'associer en groupes-projets facilitant ainsi le travail collaboratif. Au-delà de cette fonctionnalité, la plateforme offre également les services agenda, actualités et annuaire.



Porté par  
DREAL



## ...EN COURS...

« **Zéro artificialisation nette** ». Voilà l'objectif qu'inscrit la France dans le Plan National Biodiversité du 4 juillet 2018 pour freiner la consommation des espaces et enrayer l'érosion de la biodiversité. Pour parvenir à relever le défi, un groupe de travail fut constitué fin juillet dernier parallèlement à la création d'un Observatoire national de l'artificialisation. Ce comité a pour fonction de réfléchir aux moyens opérationnels pour atteindre l'objectif annoncé et d'en élaborer une stratégie nationale. Localement, les services de l'État élaborent en 2020 **une feuille de route pour une Gestion Économique de l'Espace** pour contribuer à réduire la consommation de foncier agricole et forestier à l'échelle des Hauts de France.



Co-porté par  
DREAL &  
DDT(M)



## ...A VENIR

Suite à la mise en place début juillet 2019 d'un **Observatoire national du Foncier**, la DREAL Hauts-de-France propose de développer un outil régional largement partenarial. Les données de cet **observatoire régional** contribueront à mettre en œuvre et suivre l'objectif de « zéro artificialisation nette » inscrit dans le plan national biodiversité.



Porté par  
DREAL

# 6. AGROÉCOLOGIE

Faire de l'agriculture et de la sylviculture régionales des alliées de la biodiversité en accélérant la transition agroécologique de l'ensemble des filières

*L'agriculture régionale occupe la majeure partie du territoire et représente une activité économique importante générant toutefois certaines externalités négatives. Pour répondre aux objectifs de préservation de la biodiversité, des autres volets environnementaux et aux attentes des citoyens, il est impératif de généraliser la transition vers un modèle agroécologique soutenable et viable.*

## Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Développer les différentes formes de **projets territoriaux conciliant agriculture et biodiversité**
- ◆ Adopter une **feuille de route régionale Ecophyto II+** ambitieuse
- ◆ Expérimenter en région le dispositif **paiements pour services environnementaux**
- ◆ Favoriser les actions relatives à la préservation et au développement de la biodiversité dans le **Plan Régional Forêt-Bois**

## EXISTANT...

**AgriFaune Nord**, antenne locale du réseau national du même nom, a pour ambition de **concilier les pratiques agricoles à l'environnement et la biodiversité**. Des actions de communication et l'expérimentation de nouvelles techniques sont actuellement en œuvre sur les territoires de Normandie et des Hauts-de-France. Parmi elles, couverts d'intercultures et machinisme

sont autant de volets de développement au service de l'agriculture et générant des bénéfices écologiques. Actuellement déployé dans le département du Nord, le dispositif a vocation à s'étendre progressivement à l'échelle régionale.



Porté par  
OFB



## ...EN COURS...

L'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytopharmaceutiques en France d'ici 2025 est réaffirmé dans le Plan Ecophyto II+. Il implique des mutations profondes des systèmes de production et des filières. Fruit d'un travail partenarial depuis juin dernier, **la feuille de route régionale Ecophyto II+ a été adoptée le 25 septembre dernier**. Cette feuille de route met l'accent plus particulièrement sur le soutien aux groupes locaux d'agriculteurs engagés dans l'agroécologie ; un travail avec les filières ; le développement d'actions à destination des territoires ; le rôle de la sensibilisation et de la formation des agriculteurs/conseils et citoyens. Plusieurs concrétisations sont attendues dès 2020 notamment un label et une conférence régionale sur l'agriculture biologique ainsi qu'un forum des territoires « bio ».



Co-porté par  
DRAAF  
DREAL  
Agence Régionale de la Santé



## ...A VENIR

Face à l'urgence environnementale et climatique, relative en particulier au recul constaté de la biodiversité ordinaire, le gouvernement a décidé dans le cadre du Plan biodiversité, présenté par le Premier ministre le 4 juillet 2018, de consacrer 150 millions d'euros **à la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**. Destinés aux agriculteurs, ils ont pour fonction de valoriser les services environnementaux et d'inciter à la performance environnementale des systèmes d'exploitation.

Un appel à projets a de ce fait été initié début octobre 2019 par l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin de générer des collaborations territoriales pour la mise en œuvre des PSE. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a adopté une démarche similaire.



Co-porté par  
Agence de l'Eau  
Artois-Picardie  
Agence de l'Eau  
Seine-Normandie



# 7.

## CONTINUITES ÉCOLOGIQUES

Renforcer le réseau de continuités  
écologiques au sein du territoire régional

*L'érosion de la biodiversité régionale est en grande partie dû au fractionnement des milieux. Les dernières données de l'Observatoire Régional de la Biodiversité montrent que la « maille » moyenne régionale d'habitats non fractionnés est 9 fois inférieure au niveau national. Il est donc nécessaire de ne pas créer de nouveaux fractionnements et de rétablir les continuités écologiques existantes, tant au niveau des grands corridors qu'au niveau local pour l'ensemble de la faune.*

### Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Identifier et rétablir **170 continuités écologiques aquatiques d'ici 2022** à l'échelle régionale
- ◆ Lister et caractériser les **principaux points noirs terrestres** à partir des SRCE et définir un plan d'action pour chacun à mettre en œuvre d'ici 2022
- ◆ Lancer un **état des lieux sur la trame noire régionale** et identifier les « **points de noirs de lumière** » sur lesquels agir en priorité

## EXISTANT...

Face à l'érosion de la biodiversité, les acteurs se mobilisent pour limiter la dégradation des écosystèmes. Dans le département du **Pas-de-Calais, restaurer les continuités écologiques des cours d'eau est un axe de travail majeur**. En 2013, 178 ouvrages, jugés prioritaires au titre du SDAGE Artois-Picardie, avaient été recensés. **Grâce aux efforts conjugués de la Police de l'Eau, de l'Agence de l'Eau et des collectivités locales, ce**

**sont 50 % de ces ouvrages qui répondaient début 2019 à leurs obligations réglementaires**. Les cours d'eau « La Créquoise » et « La Hem » font l'objet d'importants travaux de restauration qui permettront, à terme, de rétablir le bon état écologique de ces milieux aux enjeux piscicoles. Une démarche d'obtention du label « Site Rivières Sauvages » est actuellement en cours pour le cours d'eau « La Créquoise ».



Co-porté par  
DDTM Pas-de-Calais  
Agence de l'Eau Artois-Picardie

## ...EN COURS...

**Le barrage Saint-Michel** est une ancienne usine hydraulique construite dans le lit mineur du fleuve Somme dans les années 1930. Elle est située sur le domaine public fluvial de l'État géré par la DREAL. De ce fait, le bâtiment fait obstacle à l'écoulement des crues et des sédiments et constitue un point de blocage à la migration des poissons, notamment l'anguille. **Aussi, d'importants travaux ont été entrepris permettant de conserver le bâtiment patrimonial tout en conciliant objectifs hydraulique et écologique**. L'obstacle situé en rive droite du fleuve, dans le lit du cours d'eau, a été aménagé avec une rampe dite à « macro-rugosités » facilitant le passage des espèces migratrices. Des plots disposés en pente douce diminuent l'énergie de la chute entre l'amont et l'aval du barrage, pour faciliter le passage des poissons. Les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour un montant de près de 3M€.



Co-porté par  
Agence de l'Eau Artois-Picardie  
DREAL



**de définir les secteurs prioritaires d'intervention pour la restauration des continuités écologiques.**



Co-porté par  
CEREMA  
Agence de l'Eau  
Artois-Picardie

## ...A VENIR

En partenariat avec l'AEAP, le Cerema a proposé une **méthode d'évaluation de la fragmentation des habitats naturels** par les infrastructures de transport, sur le territoire du bassin Artois Picardie. À partir de données issues notamment de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et de la Trame Verte et Bleue régionale, Le Cerema a ainsi produit une base de données cartographique qui permet d'identifier les zones de conflits et les cumuls d'impacts dus à la fragmentation des milieux. Pour répondre aux objectifs fixés par le Plan National Biodiversité, il convient d'étendre cette démarche à l'ensemble de la région et

# 8.

## RESILIENCE

**Développer les solutions fondées sur la nature comme outil de résilience face au changement climatique**

*L'évolution du climat a des conséquences d'ores et déjà visibles dans notre région. Pour chacune d'entre elles des solutions fondées sur la nature existent mais bien que vertueuses, peines à être reconnues et généralisées. Il convient donc à la fois de tester, valoriser et généraliser les solutions fondées sur la nature mais aussi d'anticiper les effets liés au changement climatique sur les espèces et les milieux.*

### **Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :**

- ◆ Faire émerger et valoriser les projets territoriaux appliquant des « solutions fondées sur la nature » visant à **réduire les risques naturels sur le littoral**
- ◆ Faire émerger et valoriser les projets territoriaux appliquant des « solutions fondées sur la nature » visant à **l'adaptation des filières agricoles** au regard du changement climatique et raréfaction de la ressource en eau
- ◆ Faire émerger et valoriser les projets territoriaux appliquant des « solutions fondées sur la nature » pour **limiter l'impact sur les zones humides**

## EXISTANT...

La loi biodiversité de 2016 a introduit la nécessité de **prendre en compte les services écosystémiques dans la réalisation des projets d'aménagement ou dans leur planification**. Afin de mettre à disposition des acteurs du territoire une méthode simple d'évaluation, un projet a été initié de concert avec la DREAL, l'IRSTEA et Écosphère en 2017. Il consiste, via l'élaboration d'une méthodologie,

à **évaluer** la capacité des différents habitats des Hauts-de-France à fournir des services en mobilisant les connaissances d'experts du territoire. Elle pourra être déclinée par les collectivités locales et bureaux d'études et fera l'objet d'un **guide d'exploitation publié en 2020**.



Porté par  
DREAL  
(Irstea)



## ...EN COURS...

Depuis 2010, au travers de ses actions sur les thématiques de la dynamique côtière, des risques naturels et de l'adaptation au changement climatique, le Réseau d'Observation du Littoral Normand-Picard s'attache à accompagner la connaissance jusqu'aux acteurs pour optimiser l'intégration de ces mêmes enjeux au cœur des prises de décisions. A compter de **2020**, le ROLNP deviendra le **ROL « Normandie-Hauts-de-France »** et viendra en appui des services de l'État et des collectivités sur l'ensemble du littoral régional pour suivre l'évolution du trait de côte et les appuyer dans les études et programmes qui le concernent.



Co-porté par  
Conservatoire de l'Espace  
Littoral et des Rivages  
Lacustres  
DREAL

## ...A VENIR

L'OFB a lancé un appel à manifestation d'intérêt dans l'objectif d'**Accroître la Résilience des Territoires par l'Incitation aux Solutions Fondées sur la Nature (ARTISAN)**. Ce projet prévoit la mise en œuvre d'actions aux échelles régionale et nationale, sur des thématiques diversifiées mais contribuant à la valorisation des solutions fondées sur la nature. À l'échelle régionale, le Centre ressource du développement durable sera le partenaire privilégié à la mise en œuvre des projets qui débiteront en 2020.

Créer des espaces végétalisés en ville permettant de limiter le phénomène d'îlots de chaleur urbains, recréer des zones humides pour prévenir les inondations, restaurer des mangroves pour limiter l'érosion littorale, tels sont des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique.



Co-porté par  
OFB  
Conservatoire de l'Espace  
Littoral et des Rivages  
Lacustres  
(Cerdd)

# 9.

## ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Élaborer une stratégie régionale partenariale de connaissance et de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes d'ici 2020

*Le développement des espèces exotiques envahissantes devient une problématique majeure en région tant en termes de lutte inter-spécifique, d'altération des milieux que de santé publique. Il y a ainsi une triple nécessité de mieux connaître cette problématique, de mieux l'encadrer pour régir efficacement et rapidement en vue de certains dangers émergents.*

**Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :**

- ◆ **Mettre en place une structure d'animation régionale** en charge d'assurer une communication forte et tous publics, la capitalisation de connaissance et une expertise sur le sujet
- ◆ **Mettre en place une animation régionale et un appui technique aux services instructeurs** pour l'application du nouveau cadre réglementaire
- ◆ Coordonner les moyens permettant une **force d'intervention rapide** en tout points du territoire régional

## EXISTANT...

La prolifération du frelon asiatique a induit une augmentation significative des interventions de lutte dans les Hauts-de-France. Les départements de la Somme et du Nord-Pas-de-Calais ont mis en place des dispositifs distincts afin de limiter le développement de l'espèce. Déclarée menace pour la sécurité publique, des actions ont été définies. Parmi elles, la **sensibilisation et l'information** du grand public et la **création d'un réseau de référents pour l'identification des nids**. En partenariat avec le Groupement Ornithologique et Naturaliste du

Nord-Pas-de-Calais, un dispositif a été mis en effet le 2 juillet dernier dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour faciliter l'identification des nids et pour guider les habitants sur les démarches à suivre en présence du frelon. Une **carte interactive en ligne** sur les sites de la préfecture du Nord et du GON référence les bénévoles locaux à contacter. L'extension de ce dispositif à l'intégralité de la région en serait donc la suite logique pour une lutte renforcée.



Co-porté par  
Préfecture du Nord  
Préfecture du Pas-de-Calais

## ...EN COURS...

Suite à la publication en juillet 2016 de la stratégie nationale relative aux **espèces exotiques envahissantes, l'élaboration d'une déclinaison régionale a été amorcée dans les Hauts-de-France**. Le document reprendra les axes de la stratégie nationale, adaptés pour correspondre aux besoins et enjeux régionaux. Au nombre de cinq, ils reprennent les enjeux : de la prévention à l'introduction et à la propagation des EEE ; de la gestion et restauration des écosystèmes après invasion ; de l'amélioration et mutualisation des connaissances : communication, sensibilisation, mobilisation et formation ; et la gouvernance et animation de la stratégie. Celle-ci, prévue pour fin 2020, s'appuiera sur une méthodologie d'élaboration décrite en amont dans une feuille de route, comprenant un calendrier prévisionnel. Le travail de rédaction sera co-élaboré par les partenaires institutionnels et régionaux sous la conduite du Conservatoire des Espaces Naturels.



Co-porté par  
DREAL  
OFB



Co-porté par  
DREAL  
OFB  
DDTM du Nord  
DDTM du Pas-de-Calais  
DDTM de la Somme  
DDT de l'Oise  
DDT de l'Aisne



## ...A VENIR

L'une des **problématiques de gestion liées aux EEE** réside dans la nécessité de les repérer assez tôt et, le cas échéant, d'intervenir rapidement pour éviter leur prolifération ou dispersion. A cette fin, il existe localement de nombreux acteurs à même d'intervenir. Sont prévus la **mise en réseau, coordination et le partage homogène d'information** entre tous les acteurs afin de constituer une **force d'intervention rapide et mutualisant des préconisations techniques** en tous points du territoire régional.

# 10.

## ESPACES PRESERVES

Définir une stratégie efficace, cohérente, coordonnée et complémentaire pour la préservation des espaces d'intérêt naturels

*Les politiques de préservation des espaces demeurent le moyen le plus efficace pour maintenir et développer la biodiversité. Elles constituent un levier majeur dans une région marquée par une très forte pression anthropique. Il y a donc un enjeu régional global de la protection réglementaire et contractuelle des espaces naturels, du fait de la pression, de la place du littoral et du faible niveau de protection actuel de ces milieux.*

### Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Créer la **Réserve Naturelle Nationale de la « Tourbière de Marchiennes »** (59) et étendre la **RNN « Dune Marchand »** (59) d'ici 2022
- ◆ Créer le **Parc Naturel Baie de Somme-Picardie Maritime en 2020**
- ◆ Créer les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope au niveau de la **pointe de la Crèche (62) et du Cap Blanc Nez (62)**
- ◆ **Créer un « Espace Naturel Transfrontalier »** des dunes flamandes entre la France et la Belgique
- ◆ **Définir une stratégie de préservation des espaces d'intérêt biodiversité** les plus exposés et proposer pour les solutions de préservation adaptées
- ◆ Mettre en place du **REseau régional et une animation des Gestionnaires des Espaces de Nature (REGNE)**

## EXISTANT...

Le **Réseau des Gestionnaires de Nature et d'Espaces (RÉGNE)**, lancé le 19 novembre 2019, aura pour vocation, dès 2020, de permettre la rencontre des acteurs et le partage des connaissances techniques. Copiloté par l'État et la Région, son animation a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Décliné en clubs, le réseau a pour vocation de favoriser l'unicité et la cohérence des modes de gestion bénéfiques à la préservation des espaces

naturels par la mutualisation des connaissances et la circulation de l'information. Deux clubs et un groupe de travail se sont déjà réunis en 2019. Parmi eux, le club opérateurs Natura 2000 et le club des gestionnaires d'espaces naturels à vocation conservatoire. Le club des gestionnaires d'infrastructures linéaires et celui des gestionnaires d'espaces verts multi-fonctionnels naîtront courant 2020.



Porté par  
DREAL  
(Conseil Régional)

## ...EN COURS...

Collaborateurs pour la protection et la valorisation des dunes de Flandre, le Conservatoire du Littoral et le Département du Nord se sont associés de nouveau dans le cadre du **projet LIFE + Nature Flandres**. Le projet vise à travailler à une gestion optimisée des dunes littorales entre Dunkerque (France) et Westende (Belgique, région Flamande), ainsi qu'à la restauration de ces milieux dunaires. Le projet se poursuit désormais via un **protocole d'accord, dont la signature est prévue en décembre 2019**. Première étape vers la création d'un espace naturel transfrontalier « Européen », le LIFE pourra servir d'exemple à d'autres états membres de l'Union Européenne en ce qui concerne la coopération transnationale pour la protection et la gestion de zones Natura 2000 – transfrontalières.



Co-porté par  
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres  
DREAL  
DDTM du Nord

## ...A VENIR

Le Plan Biodiversité prévoit la création ou l'extension de vingt réserves naturelles d'ici 2022. Dans les Hauts-de-France, ce sont deux projets qui doivent trouver un aboutissement à cette échéance : un projet de **création d'une réserve nationale naturelle (RNN) sur la Tourbière de Marchiennes** et **l'extension de la RNN de la Dune Marchand** ; toutes les deux dans le département du Nord. Les premières démarches réglementaires, consultatives et de concertation ont été initiées.



Co-porté par  
DREAL  
DDTM du Nord

# 11.

## POLICE DE LA NATURE

Renforcer le cadre régional d'action et la communication sur la police de la nature

*La préservation de la biodiversité passe par une surveillance du territoire pour identifier les atteintes non encadrées ou risques à venir ainsi qu'un contrôle des autorisations données. Il est donc nécessaire d'avoir à la fois d'une bonne vision des moyens et compétences disponibles, des possibilités de mutualisation, complémentarité ou optimisation de ces moyens selon les enjeux et espaces et de faciliter et avoir une traçabilité de leurs missions dans l'optique d'une augmentation de la pression de contrôle sur ce volet.*

### Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Renforcer, via les MISEN, les **contrôles liés aux mesures ERc**, à la destruction des espèces et espaces, aux continuités, aux ZH, aux dépôts, à CITES, etc. en optimisant des moyens entre les différents services
- ◆ **Améliorer la contrôlabilité des décisions et la traçabilité des mesures**
- ◆ Initier des **actions de police sur des enjeux émergents** et renforcer les formations dédiées

### EXISTANT...

Depuis le 8 août 2016, la loi impose de **géolocaliser et de décrire les mesures de compensation des atteintes à l'environnement dans un système national d'information géographique**. Cet outil fournit à la fois une traçabilité des mesures et un moyen de mieux vérifier l'additionnalité des projets dans ces secteurs. Ceci concerne plusieurs autorisations administratives : loi sur l'eau, espèces protégées, ICPE, défrichement etc.



Co-porté par  
DREAL  
DDTM du Pas-de-Calais  
CVRH

**Des formations de prise en main de l'outil GéoMCE**, utilisé à cet escient, sont organisées depuis 2017 à l'échelle régionale par le service Eau et Nature de la DREAL et la DDTM62 via le CVRH. De nouvelles sessions sont prévues en 2020.



### ...EN COURS...

**Le Plan de coordination de la police du littoral est en cours de renouvellement pour l'année 2020**. Son élaboration pilotée par la DIRM, le document viendra préciser les nouveaux enjeux sur le territoire, les moyens et les besoins pour des interventions adaptées et suffisantes. Parmi les enjeux à l'ordre du jour, les zones de protection renforcée et les espèces protégées sont autant de thématiques à mettre au cœur des considérations du plan pour l'année 2020. Rédigé d'ici le début de l'année prochaine, le plan devrait être validé pour le printemps de la même année.



Porté par  
Direction Inter-Régionale de la Mer

### ...A VENIR

**En matière de police de l'environnement, des menaces émergentes se font de plus pressantes et nécessitent de pouvoir intervenir**. Parmi elles, on peut citer le développement d'espèces exotiques envahissantes, la pollution lumineuse ou encore le dérangement par le bruit. Il convient donc de se donner les moyens, humains, méthodologiques, techniques, réglementaires etc. de les reconnaître, de les évaluer et de les prévenir.

Ceci constituera un des axes de travail de la future stratégie régionale de contrôle qui s'appuiera notamment sur les moyens et

l'expertise de l'Office Français de la Biodiversité dans ces domaines.



Co-porté par  
OFB  
DDTM du Nord  
DDTM du Pas-de-Calais  
DDTM de la Somme  
DDT de l'Oise  
DDT de l'Aisne

# 12.

## MER & LITTORAL

**Préserver les milieux marins et littoraux  
des activités polluantes**

*Notre région est bordée d'un littoral qui constitue un ensemble de milieux remarquables de premier ordre au niveau national voire au-delà. Ce milieu est sous pression d'urbanisation et de développement des activités d'une part et sous menace des éléments naturels d'autre part.*

### **Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :**

- ◆ Travailler avec le monde de la pêche et les ports pour **réduire les pollutions plastiques en mer et sur le littoral**
- ◆ Renforcer et coordonner les **actions de police sur le littoral et le milieu marin**
- ◆ Établir un **atlas des espaces naturels remarquables et un guide d'application de la loi littoral** à l'échelle des Hauts-de-France

## EXISTANT...

Pour faire face à l'**accumulation des déchets portuaires**, le Parc Naturel Marin (PNM) des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale s'est mobilisé et a initié en 2017 un **diagnostic territorial sur la gestion des déchets portuaires**. Finalisé en 2018, ce diagnostic s'inscrit dans une démarche d'élaboration d'un plan de gestion durable des déchets et s'ensuit d'une proposition de plan d'actions permettant de cibler les axes

d'interventions et d'en lister les mesures opérationnelles. Un **accompagnement des gestionnaires portuaires**, débuté en 2019, permet le déploiement des actions retenues. Dans la continuité de sa démarche, un **appel à projets** fut émis en juillet 2019 par le parc pour améliorer la gestion des déchets, de leur collecte à leur valorisation.



Porté par  
Parc Naturel Marin des Estuaires  
Picards et de la Mer d'Opale

## ...EN COURS...

Enjeu de la préservation des écosystèmes, **limiter les déchets plastiques s'inscrit comme une priorité internationale** et a fait l'objet d'un accord au G20 du 16 juin 2019. Si les pays se mobilisent, il en est de même pour les acteurs et décideurs locaux. Le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale a initié en 2017 un travail expérimental. En collaboration avec les bureaux d'études SeaBird et Nautic Conseil, le produit final sera un **filet biodégradable, bio-sourcé et 100 % compostable** limitant ainsi le relargage de microplastiques dans les aires marines mais aussi l'accumulation des déchets de la filière pêche. Un premier prototype devrait être testé sur le territoire du parc au cours de l'été 2020. Si l'étape s'avère être une réussite, le filet sera sans aucun doute une alternative écologiquement responsable aux filets existants et sa production pourrait alors être enclenchée pour permettre son utilisation à plus grande envergure.



Porté par  
Parc Naturel Marin des Estuaires  
Picards et de la Mer d'Opale



Co-porté par  
DDTM du Nord  
DDTM du Pas-de-Calais  
DDTM de la Somme  
DREAL

## ...A VENIR

La loi « littoral » interdit les aménagements et les constructions dans les espaces naturels remarquables du littoral. Afin de faire respecter cette réglementation, il convient de disposer d'un atlas partagé et homogène sur l'ensemble du littoral régional. Aussi la DDTM du Pas-de-Calais pilote un groupe de travail sur l'élaboration de l'**Atlas des Espaces Naturels Remarquables du littoral Hauts-de-France**. Ce travail permettra notamment de formaliser une méthode d'uniformisation et de mise à jour des données existantes.

# 13.

## GOVERNANCE & FINANCEMENTS

Structurer la coordination de l'ensemble des acteurs pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la déclinaison régionale du PNB et des autres politiques publiques en faveur de la biodiversité en région. Mobiliser et rendre efficaces l'ensemble des crédits disponibles sur des actions favorables à la biodiversité

*La pluralité des acteurs, réseaux et instances rend difficile le partage continu de l'information complexifiant d'autant plus la prise d'orientations fortes et partagées au niveau régional jusqu'au plus haut niveau. Au-delà du PNB, une forte coordination et harmonisation des politiques publiques est nécessaire, d'une part, entre l'État et les Opérateurs et d'autre part avec les très nombreux partenaires.*

### Le plan biodiversité Hauts-de-France prévoit de :

- ◆ Développer et pérenniser le rôle du **Comité Régional Biodiversité**, structurer progressivement son organisation et ses missions
- ◆ Mutualiser le plus possible les **actions du PNB et de la Stratégie Régionale Biodiversité**
- ◆ **Renforcer le rôle des MISEN/DISEN** comme instance privilégiée d'information et d'échange « État » sur les politiques nationales liées à l'eau et à la biodiversité dont la Feuille de Route PNB
- ◆ **Mobiliser et rendre efficaces l'ensemble des crédits disponibles** sur des actions favorables à la biodiversité
- ◆ Définir et mettre en place une **gouvernance dédiée, des outils de partage, de suivi et des indicateurs d'évaluation** de la feuille de route régionale PNB

## EXISTANT...

Le **comité régional de la biodiversité (CRB)** a été introduit par le Décret n°2017-370 du 21 mars 2017 en application de la loi « Biodiversité » d'août 2016. Placée auprès du président du conseil régional et du Préfet de région qui le copréside, cette large instance présente un format de gouvernance partagée pensé comme un « parlement » de la biodiversité à l'instar des comités de bassin dans le domaine de l'eau. **Il a ainsi vocation à constituer le**

**lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité** au sein de la région. Installé le 30 novembre 2018, il se réunit au minimum une fois par an et sera l'instance privilégiée pour suivre l'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route régionale du Plan National Biodiversité et de Stratégie Régionale Biodiversité.



Co-porté par  
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
DREAL  
(Conseil Régional)

Dans un souci d'harmonisation de la police administrative environnementale, la **DISEN de l'Oise** a subi une restructuration favorisant la création de formations techniques. Ces dernières, sélectionnées selon les thématiques abordées au sein de l'instance rapprochent les partenaires institutionnels et acteurs locaux et se destine ainsi à être un lieu d'échange et de réflexion. **L'Atelier Technique de la Biodiversité** a ainsi été instauré pour traiter de sujets relatifs aux espaces naturels, Natura2000 ou espèces sauvages et bien d'autres. Deux sessions par an, en juin et novembre, seront organisées dès 2020 pour stimuler des échanges réguliers sur les politiques, études et démarches en lien avec la biodiversité.



Porté par  
DDT de l'Oise



## ...A VENIR

Devant la multiplication des dispositifs d'action, la diversité des acteurs et des leviers financiers proposés, et pour éviter les raisonnements en silo, il apparaît pertinent de **construire un guide** présentant les partenariats les plus efficaces et comment l'articulation des dispositifs et des leviers permet la mise en œuvre d'actions. Le guide se positionnera au service d'une ambition forte en faveur de l'eau, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique et en tant qu'appui pour les acteurs souhaitant s'engager. Ce guide **listera les différents financements mobilisables et contiendra des informations relatives aux**

**conditions d'éligibilités, aux outils et aux organismes pouvant aider les porteurs de projets** dans l'élaboration de leurs demandes. Ce guide visera aussi à permettre aux financeurs de réinterroger, et d'adapter le cas échéant, leurs priorités et modalités.



Co-porté par  
DREAL  
OFB

# LES SERVICES ET OPERATEURS DE L'ETAT

Liste non définitive ni exhaustive !



# LES PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN EN REGION

Liste non définitive ni exhaustive !





## RESPONSABLE DE PUBLICATION

*Préfet de la Région Hauts-de-France  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des  
Hauts-de-France*

## COORDINATION

*DREAL Service Eau et Nature  
Marc Grevet : production des contenus  
Marie Angot : production des contenus et maquette*

## CONTRIBUTEURS

*J. Bachmann (DREAL), F. Bince (DREAL), M. Ego (DREAL), F. Florent-Giard (DREAL), M-C. Gruselle (PNM), E. Guedouar (DREAL), G. Kotwica (DREAL), J. Labalette (DREAL), B. Lamidel (DREAL), B. Lefèvre (DREAL), D. Lhomme (DREAL), A. Menouche (CEREMA), V. Raevel (DREAL), M-A. Valere (DREAL)*

## COPYRIGHTS

*L. Mignaux, A. Bouissou / Terra  
M.Vanderbroucke / Observatoire de la Biodiversité des Hauts-de-France*

## REMERCIEMENTS

Remerciements à l'ensemble des services de l'État pour leur mobilisation dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan, à la DREAL en particulier qui en pilote l'organisation, plan qui promet, par la richesse de son contenu et la qualité de ses contributeurs, une valorisation de la biodiversité régionale au sein de notre territoire et le renforcement de sa préservation. Il convient de remercier l'ensemble des acteurs du territoire sans lesquels ce plan ne pourra se concrétiser. S'il est élaboré par l'État, il ne peut exister que de façon partenariale. Les politiques publiques en matière de biodiversité ont en effet ceci de particulier qu'elles s'appuient essentiellement sur les acteurs locaux (associations, conservatoires, syndicats mixtes, fédérations, collectivités..) qui ont pour certains une forme de délégation de service public. Ce dépliant illustre leur mobilisation et leur profond engagement pour la protection de l'environnement et de ses ressources.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE